



Débat d'Orientation Budgétaire 2025



1 – PREAMBULE:

L'article 15 de la loi du 6 février 1992 repris par le Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux Syndicats Intercommunaux ayant une commune adhérente de 3500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire.

Le débat a lieu en Conseil syndical sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci. Le débat s'appuie sur le bilan de l'exercice précédent et permet de fixer les grandes orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le Budget Primitif de 2025.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE a voulu accentuer l'information des élus.

Aussi, dorénavant le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce débat doit en effet permettre au Conseil syndical de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer le Conseil syndical sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

2 - LES GRANDES ORIENTATIONS DU SIAEP EN 2025

Pour donner suite à la feuille de route décidée par le Conseil Syndical pour ce mandat allant de 2020 à 2026, qui est de conserver l'indépendance financière et politique du SIAEP, les orientations budgétaires **2025** poursuivront les objectifs suivants :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- Maintenir un niveau d'investissement constant,
- Améliorer la détection de fuites,
- Être en conformité avec la législation,
- Renouvellement du matériel vétuste,
- Développer la gestion informatique des réseaux
- Renouvellement et compléter les conditions et matériels de sécurité.
- Maitrise du tarif de vente de l'eau pour palier à l'arrêt prévisionnel de gros consommateurs et l'inflation.

3 - LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE RESEAU DE DISTRIBUTION :

A – MISE EN PLACE DU SIG SOCLE DU SCHEMA DIRECTEUR :

1- PHASE 1 :

Installation informatique, mise à jour au quotidien des interventions = TERMINEE

2 – PHASE 2 :

Mise à jour du SIG suivant les plans papiers du SIAEP = En phase de terminaison avec Monsieur LAMOTHE

Investissement de matériel = TERMINE

3 – PHASE 3 :

Schéma directeur (250 K€ HT) = Appel d'offres à réaliser en 2025 (suite à un retard du bureau d'étude en lien avec les travaux d'Ordan) + demande de subvention à l'agence de l'eau en suivant.

Lancement de l'étude deuxième semestre 2025, premier semestre 2026.

Objectif = Schéma directeur à l'horizon 2026/2027.

B – TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT / RENFORCEMENT :

1- ORDAN LARROQUE :

Etanchéité du château d'eau + mise en place d'un réseau d'alimentation et de refoulement depuis le surpresseur / objectif 08/2025 = 650 K€

2 – VIC-FEZENSAC (Avenue des Pyrénées) :

Renouvellement de la ligne.

150 000 euros HT

3 – BELMONT (Rue principale D1):

Renouvellement de la ligne.

95 000 euros HT

C – ETUDES A LANCER :

Pour donner suite à la mise en place du schéma directeur :

- Renforcement stockage à Jégun
- Travaux sur les lignes l'alimentation des châteaux d'eau de Castillon et Montgaillard

4 - LES ORIENTATIONS EN MATIERE REGLEMENTAIRE (CVM):

CVM :

Mise en conformité des préconisations de l'ARS en matière de CVM (2024):

- Analyse du réseau et des points de surveillance = Au quotidien
- Surveillance avec des analyses et tableau de suivi = Au quotidien
- Courriers et visite des abonnés hors normes = Réalisé
- Implantation de purges automatiques = réalisé en grande partie, le reste est en cours

5 - LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE VOLUME ACHETE ET VENDU:

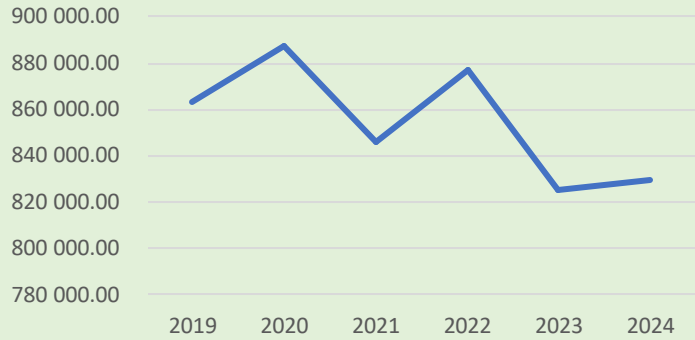
Evolution volume acheté et vendu (perte par fuites)					
Années	2014	2015	2016	2017	2018
Volume acheté à trigon	841 819,00	886 201,00	865 276,00	865 641,00	942 494,00
Volume vendu	667 547,00	679 034,00	640 836,00	681 917,00	663 378,00
Volume de service*	1 500,00	1 455,00	1 635,00	1 500,00	1 300,00
Pertes	172 772,00	205 712,00	222 805,00	182 224,00	277 816,00
% de perte	21%	23%	26%	21%	29%

	Achat 11 mois		Achat 13 mois			
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volume acheté à trigon	863 042,00	887 000,00	846 127,00	876 933,00	825 149,00	829 403,00
Volume vendu	726 823,00	706 943,00	605 453,00	649 949,00	590 259,00	608 474,00
Volume de service*	1 000,00	1 000,00	1 300,00	1 500,00	2 000,00	5 000,00
Pertes	135 219,00	179 057,00	239 374,00	225 484,00	232 890,00	215 929,00
% de perte	16%	20%	28%	26%	28%	26%

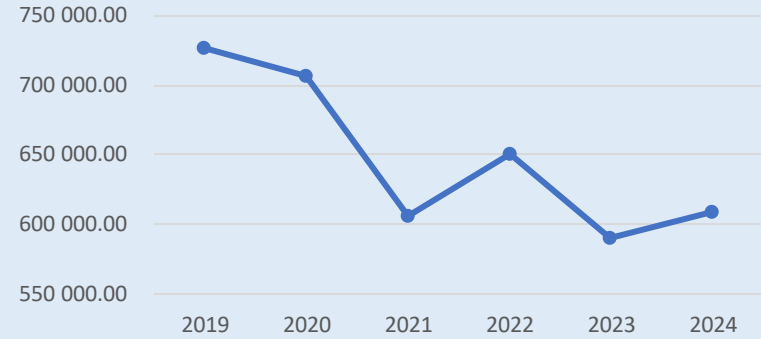
Les pertes d'eau sont constituées par :

- Les fuites sur le réseau
- Les purges des réseaux
- L'utilisation des poteaux incendie
- Ecrêtements accordés dans le cadre de la loi Warsmann

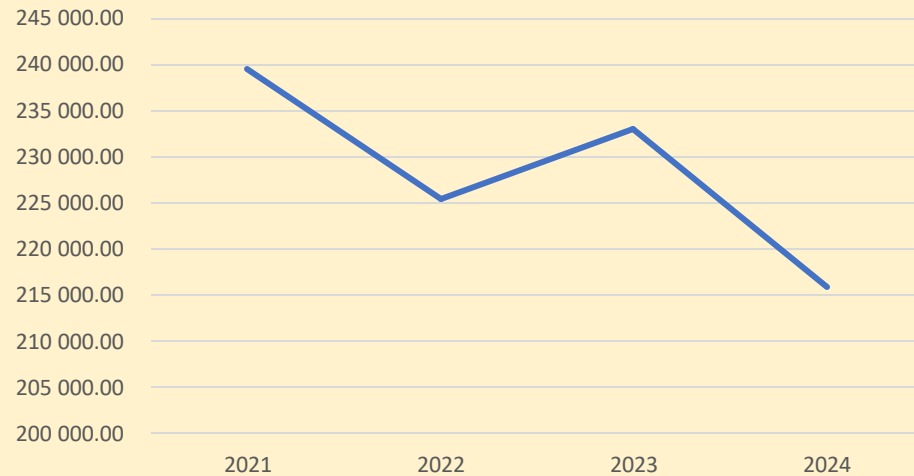
Volume acheté à trigone



Volume vendu



Pertes en M3



6 - LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Le budget 2025 tiendra compte d'une moyenne de consommation basée sur les 4 dernières années. *(Cette consommation est étroitement liée à un été sec ou humide (arrosage) que nous ne maîtrisons pas.)*

Nous devons également intégrer la fermeture de l'usine DELPEYRAT en mars 2025.

(Consommation annuelle de 40 000 M3)

Cette estimation a été fixée à l'arrondi bas, soit **550 000 m3** à laquelle nous ajouterons les abonnements 2025 estimés au nombre de **5 500**.

Nous estimerons les recettes à :

M3	Prix	Total P1	Abo	Prix	Total P2	Total
550000,00	1,76 €	968 000,00 €	5 500,00 €	89,70 €	493 350,00 €	1 461 350,00 €

7 - LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

A- ACHAT EAU

Le budget 2025 tiendra compte d'un achat de l'eau à TRIGONE basé sur la consommation estimée, suivi de 28 % de fuite sur le réseau, ainsi que les volumes de services, cumulée à un prix de 0,85 € / m³ (Inchangé par rapport à 2024).

Cette estimation sera fixée à **800 000 m³ (moyenne haute constatée depuis les 4 dernières années)**

Soit 700 000 euros

B- MATIERES PREMIERES

2024 nous a conforté dans une inflation importante des matières premières, mais aussi la reprise de maintenances payées par TRIGONE jusqu'en 2023.

Notre volonté d'indépendance nous oblige à payer les logiciels de communication (+15 000 euros env) en contrepartie la redevance TRIGONE en prestations de services (60 000 euros en 2019 a été supprimée)

En détail :

6061 – Fournitures non stockables (Eau, EDF...) 70 000 €

6063 – Fournitures d'entretien (Fournitures pour travaux, divers pour employés, produits divers), 80 000 €

6066 – Carburant pour 15 000 €

6156 – Maintenance pour 35 000 €

6411 – Rémunération pour 270 000 €

8 - LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Un emprunt à 500 000 € et un à 150 000 € validés en 2024 permettront de payer une grande partie des investissements 2025.

9 - LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

- **Travaux AEP ORDAN LARROQUE : 640 000 € HT**
- **Travaux AEP Vic Avenue des Pyrénées : 150 000 € HT**
- **Travaux AEP Belmont : 90 000 € HT**
- **Petit matériel d'entretien : 10 000 € HT**
- **Compteurs et pièces : 80 000 € HT**

Soit un total de 970 000 euros

10 - LES ORIENTATIONS EN MATIERE D'EMPRUNTS :

Libellé	↑	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
AMENAGEMENT LOCAL		30 095,71 €	28 849,88 €	27 604,04 €	26 358,21 €	25 112,40 €					
EMPRUNT CRCA		21 679,68 €	21 679,68 €	21 679,55 €							
TARVAUX RESERVOIR 32° TRANCHE		17 316,42 €									
Travaux Ordan Larroque			34 942,22 €	35 710,57 €	35 710,56 €	35 710,57 €	35 710,58 €	35 710,57 €	35 710,56 €	35 710,56 €	35 710,57 €
Total		69 091,81 €	85 471,78 €	84 994,16 €	62 068,77 €	60 822,97 €	35 710,58 €	35 710,57 €	35 710,56 €	35 710,56 €	35 710,57 €

PERSPECTIVES 2025 :

Le Budget 2025 sera établi avec la plus grande rigueur selon les orientations budgétaires

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Augmentation des recettes de fonctionnement en fonction des orientations de TRIGONE (Vente de l'eau) en augmentant la part variable.
- Diminution des coûts financiers engendrer par la perte d'eau par la maîtrise de la télégestion ; des compteurs de sectorisation ; inviter les usagers à contrôler régulièrement leur compteur d'eau afin de détecter d'éventuelles fuites.
- Gestion des CVM pour être en conformité avec la réglementation
- Monté en puissance du SIG pour mieux gérer le réseau
- Véritable politique de réduction des fuites. Mise en place de stratégies et plan de travaux.
- Stratégie de prix à 10 ans